Guide de la société

Août 2026

Guide complet portant sur les activités de
la Société canadienne de sociologie

Site Web : https://www.csa-scs.ca

Courriel : office@csa-scs.ca

Numéro de telephone : 416-660-4378

Adresse postale :

Canadian Sociological Association
PO Box 98014
2126 Burnhamthorpe Rd., W. Mississauga, ON L5L 5V4

Bluesky :
Canadian Sociological Association - @csa-scs.bsky.social
Canadian Review of Sociology - @crs-journal.bsky.social
Student Concerns Subcommittee - @csa-students.bsky.social

Facebook :

Canadian Sociological Association - @CanadianSociologicalAssociation
Canadian Review of Sociology - @CanRevSocCan

Instagram :

Student Concerns Subcommittee - @csa_students

LinkedIn :

Canadian Sociological Association Group

YouTube :

Canadian Sociological Association Channel

Table of Contents

1. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ *3*
1.i Assemblée Générale Annuelle 3
1.ii Adhésions à la Société 3
1.iii Statuts 4
1.iv Élections 4
1.v Employés et Bureau 4
1.vi RAPPORTS FINANCIERS 5
2. DIRECTION *5*
2.i Comité Exécutif 5
2.ii Sous-Comités 9
2.iii Groupes de Travail 12
2.iv Comités 16
3. POLITIQUES *18*
3.i Politique en matière de plaidoyer 18
3.ii Politique relative à l'affiliation à la Société 19
3.iii Anti-Népotisme 19
3.iv Politiques relatives aux nominations aux prix et à l'évaluation des candidatures 20
3.v Politique En Matière de Garde d'enfants 21
3.vi Politiques sur la Conférence 22
3.vii Politiques de la sous-commission/du groupe de travail « Justice pour la Palestine » 22
3.viii Normes d'exploitation et Principes en Matière d'équité 23
3.ix Politique de Confidentialité 24
3.x Énoncé de Conduite Professionnelle 24
3.xi Pratiques Exemplaires et Code de Conduite en Matière d'événements Virtuels 24
4. MEMBERSHIP *25*
4.i Communication 25
4.ii Données Démographiques 26
5. ACTIVITÉS *26*
5.i Revue de la Société, *Revue Canadienne de Sociologie* 26
5.ii PRIX 27
5.iii Conférence 28
5. v Actualités et annonces 30
5.vi Langues officielles et bilinguisme 30
5.vii Groupes de Recherche 30
5.viii Projets de recherche et publications 30
5.ix Ressources 31
5.x Étudiants et Étudiantes 31
5.xi Webinaires 31

1. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La société a pour mission de promouvoir la sociologie au Canada et à l'étranger ainsi que d'accroître les possibilités offertes à la recherche, à l'enseignement et à l'apprentissage de la sociologie conformément aux normes d'éducation et d'éthique les plus élevées. L'objectif est d'améliorer la connaissance, l'intérêt et la conscience critique du public au sujet des structures sociales, en particulier dans la société canadienne, au sein d'un système mondial.

1.i Assemblée Générale Annuelle

Depuis 2020, l'assemblée générale annuelle se tient en ligne à l'issue de la conférence annuelle. Ce calendrier et ce format seront maintenus, car ils permettent d'optimiser les possibilités de participation des membres.

Les points à l'ordre du jour comprennent : l'état des résultats d'exploitation (examen de la situation financière) de l'exercice précédent, nomination d'un vérificateur, approbation des résultats de l'élection, formation du prochain comité exécutif et tout autre point qui pourrait être soulevé.

Le quorum requis est constitué de 60 participants (présents à l'assemblée et par bulletins de vote des absents). Si le quorum n'est pas atteint, les propositions nécessitant une résolution extraordinaire des membres seront soumises par scrutin électronique.

Procédure de vote :

- Seuls les membres en règle de la Société canadienne de sociologie sont habilités à voter.
- Les bulletins de vote par correspondance et les votes exprimés lors de cette assemblée seront vérifiés après la réunion afin de s'assurer que les membres remplissaient bien les conditions d'éligibilité.
- Les résultats, indiquant les motions adoptées ou rejetées, seront communiqués aux membres environ une semaine après la réunion.

Motions reportées :

- Les membres seront également informés de toute motion reportée et recevront des instructions pour voter à distance environ une semaine après la réunion.
- La date limite pour le vote à distance sera fixée à un mois après la distribution des bulletins de vote.
- Les résultats du vote – motions adoptées ou rejetées – seront communiqués aux membres environ deux semaines après la date limite de vote.

Pour plus d'informations sur les règles relatives à l'assemblée générale annuelle, veuillez vous reporter à l'article 2 des statuts.

1.ii Adhésions à la Société

La Société est membre de la Fédération canadienne des sciences humaines et de l'Association internationale de sociologie.

1.iii Statuts

Consultez les statuts de la société

Les statuts de la société sont conformes aux exigences de Corporations Canada et peuvent être modifiés à la suite d'une résolution spéciale adoptée par les membres lors des assemblées générales annuelles.

1.iv Élections

Conformément au règlement de la société, un comité des candidatures est constitué chaque année pour choisir les candidats à l'élection des postes à pourvoir au comité exécutif et aux sous-comités. Les membres peuvent ajouter des candidatures. Tout membre (un[1] membre) en règle peut proposer la candidature d'une personne. Le vote est réservé aux membres en règle de la société par scrutin électronique à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril. Les membres nouvellement élus du comité exécutif et des sous-comités sont officiellement investis par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.

ÉLIGIBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Jusqu'à présent, le Comité des nominations avait pour habitude de ne recruter des étudiants que pour occuper des postes au sein du Sous-comité des questions étudiantes. Cependant, cette pratique limitait les opportunités offertes à près de la moitié des membres de la SCS qui sont des étudiants. Il est également devenu de plus en plus difficile de recruter suffisamment de membres du corps enseignant pour pourvoir les postes vacants.

Les directives suivantes ont donc été approuvées par l'assemblée générale lors de la réunion annuelle du 22 juin 2026.

- Les membres étudiants sont éligibles aux postes d'administrateur élus au sein des sous-comités de la SCS, mais ne peuvent pas occuper de poste de direction (president.e, trésorier.e ou secrétaire).
- Les postes étudiants au sein des sous-comités seront soumis à un ratio minimum de 1 titulaire d'un doctorat pour 1 étudiant ou post-doctorant.
- Les membres étudiants peuvent occuper un poste de coprésident d'un sous-comité ou d'un groupe de travail aux côtés d'un titulaire d'un doctorat, mais ne peuvent pas en être le président unique.

1.v Employés et Bureau

La gestion des activités de la Société et l'organisation des conférences sont centralisées sous la responsabilité du directrice exécutif. Le siège de la Société est virtuel, et la correspondance est envoyée à une boîte postale locale. La directrice exécutif conserve les documents importants et à jour à l'adresse légale, mais une grande partie du travail et des dossiers est gérée sous forme électronique et stockée de manière sécurisée à distance, ce qui permet une collaboration entre la directrice exécutif et les membres du comité exécutif.

1.vi RAPPORTS FINANCIERS

PRÉSENTATION

La directrice exécutif effectue les opérations bancaires, traite les comptes fournisseurs et les comptes client et tient à jour les documents financiers de la société. Les rapports mensuels sont transmis au trésorier.e et au comptable dans un souci de transparence et de responsabilisation. Un comptable sous contrat vérifie les transactions et saisit les données dans un logiciel de comptabilité afin de produire des états financiers et des budgets réguliers pour le comité exécutif et les membres. Le comptable remplit également les formulaires fiscaux requis et calcule les salaires. Des examens annuels des finances de la société sont effectués par un cabinet comptable sous contrat, tel qu'approuvé par les membres lors de chaque assemblée générale annuelle.

FONDS DE PRÉVOYANCE

La société s'est engagée à constituer un fonds de prévoyance prospère en prévision du XIX^{e} Congrès mondial de l'AIS en 2018. Il s'agissait de protéger la société contre la perte temporaire prévue de recettes des membres en plus de dépenses imprévues liées à l'événement. À la suite de l'événement, la société s'est décidée à constituer un fonds de prévoyance pour couvrir une à deux années de dépenses de fonctionnement.

SIGNATAIRE AUTORISÉ

La trésoriere et la secrétaire disposent d'un pouvoir de signature, tout comme la directrice exécutif, qui gère également les comptes de la société : accès aux relevés bancaires, aux dépôts et au paiement des factures. La directrice exécutif ne signe pas de chèques ni de contrats au nom de la société, sauf sur instruction du trésoriere. Le comptable n'est pas habilité à signer ni à accéder directement aux comptes de la société.

2. DIRECTION

2.i Comité Exécutif

https://www.csa-scs.ca/comite-executif

Le comité exécutif comprend entre trois et vingt membres et se compose de dirigeants et d'administrateurs. **Les dirigeants** incluent la présidente, la présidente désignée, le ancien président, la trésorière, la secrétaire, la directrice de la rédaction de la *Revue canadienne de sociologie* ainsi que chargé de communications. Les dirigeants sont élus à leur poste respectif par les membres et exercent normalement un mandat de trois ans. Tous les mandats des dirigeants, à l'exception de celui de la présidence, peuvent être prolongés d'un an, sous réserve de l'approbation du comité exécutif. **Les administrateurs** sont les présidents des sous-comités et groups des travail de la société. Ils sont choisis conformément aux processus de gouvernance de leurs groupes respectifs et siègent généralement au comité exécutif pour une période d'un ou deux ans.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'une inscription gratuite à la conférence, ainsi que d'aides financières pour les frais de déplacement et d'hébergement afin de faciliter leur participation à la conférence annuelle. Ces avantages ne s'étendent pas aux autres membres des sous-comités ou des groupes de travail.

Il arrive parfois que le président consulte le comité administratif avant de soumettre une question à l'ensemble du comité exécutif. Le comité administratif est composé du president.e, du president.e désigné.e, de ancien president.e, du trésorier.e et du secrétaire ; le chargé de communications y participe le cas échéant. Toute recommandation ou motion émanant du comité administratif doit être présentée au comité exécutif pour examen et approbation.

RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif se réunit au moins quatre fois entre les assemblées générales annuelles. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées si nécessaire pour traiter de questions spécifiques ou mener à bien les activités de la société. Entre les réunions prévues, les membres peuvent être invités à examiner des motions et à voter par voie électronique. Les décisions prises par vote électronique sont consignées sous la rubrique « Questions soulevées » lors de la réunion suivante du Comité exécutif et intégrées au procès-verbal officiel de la réunion.

POLITIQUES DE VOTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Bulletins de vote

- Chaque dirigeant dispose d’un bulletin de vote
    - Ancien président, president désigné, trésorier et secrétaire
    - Le bulletin de vote du président ne sera utilisé qu’en cas d’égalité des voix (conformément aux statuts en vigueur)
- Chaque administrateur dispose d’un bulletin de vote
    - Chargé de la communication, rédacteur en chef de la revue
- Chaque sous-comité et groupe de travail dispose d’un bulletin de vote
    - Les instances dotées de coprésidents doivent désigner la personne qui remettra le bulletin de vote au nom du sous-comité ou du groupe de travail

Quorum

- Défini comme 50 % des bulletins de vote éligibles du Comité exécutif plus un bulletin
- Les motions présentées en l’absence de quorum doivent être reportées

Vote à la majorité

- La majorité est définie comme 50 % des bulletins de vote éligibles du Comité exécutif, plus un bulletin participant au vote dans le cadre du quorum

Abstentions

- Ces bulletins sont considérés comme des abstentions et réduiront le quorum, le nombre de bulletins éligibles et la majorité requise

LES DIRIGEANTS

Président

Le président assure la direction stratégique et est chargé de promouvoir le dynamisme, l'efficacité et le bon fonctionnement de la Société. En collaboration avec le comité exécutif, le président coordonne les activités de la Société, veille à une gouvernance efficace et s'assure que les intérêts et les priorités des membres se reflètent dans les travaux de la Société.

Les personnes nommées à ce poste occuperont la fonction de président désigné la première année, de président la seconde année et de président sortant la troisième année.

Les tâches comprennent :

- S’assurer de la gestion de la société par le directeur général en partenariat avec le trésorier;
- Organiser les réunions du comité exécutif et l’assemblée générale annuelle;
- Assurer la liaison entre le comité exécutif et les sous-comités;
    - Collaborer dans le cadre des initiatives, des programmes, des politiques et des déclarations officielles de la société;
- Présider le sous-comité administratif;
- Présider le comité sur le programme de la conférence;
- Coprésider le comité de remise des prix;
- Représenter la société dans des organisations externes comme la Fédération des sciences humaines, l’Association internationale de sociologie et d’autres organisations si le comité exécutif le juge utile.

Président Désigné

Le président désigné offre un soutien au président, au besoin, et assume le rôle de président si celui-ci est incapable de s’acquitter de ses fonctions.

Les tâches comprennent :

- Assurer la liaison entre le comité exécutif et les sous-comités;
    - Collaborer dans le cadre des initiatives, des programmes, des politiques et des déclarations officielles de la société;
- Être membre du comité exécutif;
- Être membre du sous-comité administratif;
- Être membre du comité sur le programme de la conférence;
- Présider le comité de remise des prix.

Ancien Président

Il représente une source importante de connaissances de la société pour le président actuel et le président désigné.

Les tâches comprennent :

- Présider le comité des candidatures;
- Être membre du comité administrative;
- Être membre du comité sur le programme de la conférence

Trésorier/Membre Du Personnel De Scrutin

Le trésorier est le troisième dans l'ordre de succession à la présidence, après le président actuel et le président désigné.

Les tâches comprennent :

- Être le signataire autorisé des comptes fournisseurs, des ententes contractuelles et des autorisations de publication;
- S'assurer de la négociation et du respect des contrats des employés et effectuer les évaluations de rendement annuelles;
- Collaborer avec le comptable et le directrice exécutif; faire le suivi des recettes et des dépenses; préparer les rapports financiers pour le comité exécutif et les membres lors de l'assemblée générale annuelle;
- Superviser les appels à candidatures et le processus d'élection;
- Être membre du comité administratif;
- Être membre d'office du comité sur le programme de la conférence.

Secrétaire

Le secrétaire remplira la fonction de trésorier et de membre du personnel de scrutin au besoin.

Les tâches comprennent :

- Préparer les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et des assemblées générales annuelles;
- Veiller à ce que les documents officiels soient tenus à jour par le directeur général; gérer le registre des procès-verbaux, les règlements, le guide de la société, les rapports des sous-comités et les propositions officielles;
- Être membre du comité administratif.

Rédacteur ou Rédactrice en Chef de la *Revue Canadienne de Sociologie*

Dans le cadre du comité exécutif, le rédacteur en chef participe aux réunions courantes ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle.

Les tâches comprennent :

- Collaborer étroitement avec le directeur de la rédaction;
- Assurer la liaison avec l'éditeur de la revue;
- Assurer la liaison avec le directrice exécutif concernant le site Web et la promotion de la revue;
- Rendre compte au comité exécutif des activités de la revue et recueillir les avis et les commentaires au besoin;
- Superviser l'arbitrage du prix du meilleur article.

Chargé de communications

Dans le cadre du comité exécutif, l'agent des communications participe aux réunions courantes ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle.

Les tâches comprennent :

- Conseiller le directrice exécutif sur les communications et la stratégie de marque;
- Informer les médias et un public particulier;
- Publier des communiqués de presse et des déclarations officielles sur approbation du comité exécutif.

ADMINISTRATEURS

Les présidents des sous-commissions et des groupes de travail assument ce rôle au sein du Comité exécutif ; cela concerne le groupe de travail contre l'islamophobie, le groupe de travail des personnes noires, le groupe de travail sur la décolonisation, la sous-commission chargée des questions d'équité, le groupe de travail sur les affaires francophones, le groupe de travail « Justice pour la Palestine », la sous-commission consultatif de recherche, la sous-commission chargée de l'engagement public et des questions professionnelles, ainsi que la sous-commission chargée des questions étudiantes.

2.ii Sous-Comités

Plusieurs sous-comités jouent depuis longtemps un rôle dans le soutien à la gouvernance, au fonctionnement et à l'élaboration des politiques de la Société. Il s'agit notamment des sous-comités chargés des questions d'équité, de l'engagement du public et des préoccupations professionnelles, du consultative de recherche, et des préoccupations des étudiants.

Tous les sous-comités sont tenus de fonctionner conformément aux politiques et procédures de la SCS.

Chaque sous-comité doit également rédiger un rapport annuel résumant ses activités, qui sera soumis au Comité exécutif et intégré aux documents destinés à l'Assemblée générale annuelle de la société.

Le Comité exécutif peut créer ou dissoudre des sous-comités selon les besoins afin de soutenir les travaux de la société. Toutefois, l'approbation des membres est requise pour qu'un sous-comité ou groupe de travail se voie accorder un statut officiel au sein de la société et soit représenté au sein du Comité exécutif.

Structure :

- Tous les membres des sous-comités doivent être membres en règle de la Société canadienne de sociologie.
- Les postes au sein des sous-comités sont ouverts aux candidatures proposées par les membres de la SCS dans le cadre du processus électoral, et les mandats sont d'une durée de trois ans.

- Les sous-comités doivent compter au minimum trois et au maximum six membres actifs (à l'exception du sous-comité chargé des questions étudiantes, qui peut compter des membres supplémentaires).
    - Les postes vacants seront pourvus par nomination du Comité exécutif jusqu'au prochain cycle électoral.
    - Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, avec l'accord du comité exécutif, afin d'élaborer des politiques, de participer à des programmes ou à des initiatives, et d'intervenir dans des domaines ou des régions spécifiques, selon les besoins.
- Représentation au sein du comité exécutif
    - Les membres du sous-comité élisent le président (qui siège au comité exécutif).
    - Le président assistera à toutes les réunions du comité exécutif et votera sur les motions présentées lors d'une réunion ou par vote électronique entre les réunions.
    - Deux coprésidents sont possibles, mais une seule voix par sous-comité sera prise en compte.
- Attentes en matière d'engagement au sein du sous-comité
    - Les représentants du sous-comité siégeront au sein des comités du programme de la conférence et des nominations, ainsi que dans certains comités d'attribution des prix.
    - Le sous-comité peut organiser des sessions de la conférence et/ou des événements virtuels.
    - Des tâches supplémentaires peuvent être attribuées en fonction des activités du sous-comité.

La Société a pris en compte les besoins et les préoccupations de ses membres pour créer et définir les sous-comités décrits ci-dessous.

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'ÉQUITÉ

La sous-commission chargée des questions d'équité assure un rôle de pilotage et d'orientation sur les questions liées à l'équité et à la justice sociale en suivant de près les enjeux émergents, en conseillant la société, en facilitant la communication et la collaboration, et en soutenant les initiatives qui favorisent des pratiques équitables dans l'ensemble des activités de la société.

Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant l'équité et l'injustice à l'attention de la société et des membres
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société
- Affecter des membres aux autres comités de la société (prix, programme de la conférence ou candidatures)
- Organiser des séances extraordinaires sur les questions d'équité lors de la conférence annuelle ou dans le cadre de la série de webinaires de la société

SOUS-COMITÉ SUR L'ENGAGEMENT PUBLIC ET PRÉOCCUPATIONS PROFESSIONNELLES

L'ancien sous-comité « politique, éthique et préoccupations professionnelles » a été redéfini pour améliorer l'engagement avec les sociologues non universitaires et ceux qui travaillent dans les secteurs à but non lucratif, les entreprises ou le gouvernement, ainsi que pour promouvoir la sociologie publique. Il continuera également à susciter l'attention sur les préoccupations liées au travail ou à l'étude de la sociologie.

Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Collaborer avec des publics non académiques pour promouvoir la sociologie publique
- Soutenir le travail des sociologues engagés auprès du public et de la collectivité
- Informer les membres des problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils travaillent ou étudient dans la discipline de la sociologie et de communiquer ces problèmes au comité exécutif afin de l'aider à établir des priorités pour le travail de la SCS
- Affecter des membres aux autres comités de la société (prix, programme de la conférence ou candidatures) le cas échéant
- Partager les connaissances par le biais d'événements virtuels, de ressources sur le site Web et de séances de conférence

SOUS-COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RECHERCHE

La sous-comité de la recherche encourage l'excellence en matière de recherche et la valorisation des connaissances en identifiant les enjeux pertinents pour la société, en contribuant à l'élaboration des politiques et des priorités de recherche, en favorisant la collaboration entre les commissions et en facilitant le partage des résultats de recherche par le biais de conférences, de webinaires et de ressources en ligne.

Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Faire part des questions sur la recherche et les données concernant la société
- Recommander un poste dans la société en fonction des priorités en recherche en sciences humaines proposées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- Affecter des membres aux autres comités de la société (prix, programme de la conférence ou candidatures)
- Partager les connaissances grâce à des événements virtuels, des ressources sur le site Web et des séances lors de la conférence

SOUS-COMITÉ SUR LES PRÉOCCUPATIONS ÉTUDIANTES

Ce sous-comité dispose d'un mandat étendu ainsi que de programmes et d'initiatives au profit des étudiants, qui représentent environ 50 % des membres de la société. Des modifications ont donc été apportées (en février 2026) à la structure des postes au sein du sous-comité afin d'intégrer des perspectives multiples, d'améliorer la capacité à recruter des membres et de garantir que la charge de travail reste gérable. La liste élargie des postes figurant ci-dessous indique le nombre maximal de membres pouvant siéger au sous-comité chargé des questions étudiantes au cours d'une année donnée, étant entendu que certains postes peuvent ne pas être pourvus. Il est recommandé de pourvoir au moins six (6) postes au cours d'une année donnée.

Représentants régionaux :
1) Région du Pacifique (C.-B.)
2) Région des Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba)
3) Région du Centre (Ontario, Québec)
4) Région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard)
5) Région du Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, nord des provinces)

Non-régionaux
6) Représentant aux communications

Représentants des sous-comités ou groupes de travail :
7) Représentant des étudiants noirs
8) Représentant des étudiants pour la décolonisation
9) Représentant des étudiants pour les questions d'équité
10) Représentant des étudiants francophones
11) Représentant des étudiants internationaux – (étudiants non canadiens étudiant au Canada)
12) Représentant des étudiants internationaux – (étudiants canadiens étudiant à l'étranger)

En savoir plus sur ces postes

Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Déterminer les priorités en fonction des questions concernant les étudiant.e.s
- Donner des conseils sur les programmes de financement étudiant.e.s et contribuer au processus d'arbitrage
- Encourager et faciliter la communication entre les étudiants, les professeurs, et les professionnels
- Contribuer aux initiatives de la société visant à soutenir les étudiant.e.s en tant que member
- Représentation au sein des initiatives de la Société visant à soutenir les étudiants
- Composition des comités de la conférence et des nominations
- Partager les connaissances grâce à des événements virtuels, des ressources sur le site Web et des séances lors de la conférence

2.iii Groupes de Travail

À la suite de discussions portant sur les attentes en matière de services, l'autogestion et le renforcement de la communauté, plusieurs sous-comités ont été restructurés en groupes de travail afin de mieux répondre à leurs mandats tout en préservant la représentation au sein de la structure de gouvernance de la SCS. Les membres ont approuvé ce changement de gouvernance lors de l'assemblée générale annuelle du 22 juin 2026. Les groupes concernés sont : Contre l'islamophobie, Communauté Noirs, Décolonisation, Affaires francophones, et Justice pour la Palestine.

Tous les groupes de travail sont tenus de fonctionner conformément aux politiques et procédures de la SCS.

Chaque groupe de travail doit également rédiger un rapport annuel résumant ses activités, qui sera soumis au Comité exécutif et intégré aux documents destinés à l'Assemblée générale annuelle de la société.

Le Comité exécutif peut créer ou dissoudre des groupe de travail selon les besoins afin de soutenir les travaux de la société. Toutefois, l'approbation des membres est requise pour qu'un sous-comité ou groupe de travail se voie accorder un statut officiel au sein de la société et soit représenté au sein du Comité exécutif.

Si un groupe de travail n'est pas en mesure de réunir le nombre minimum de trois membres requis pour fonctionner, il sera considéré comme en suspens. De plus, il sera susceptible d'être dissous s'il reste en suspens pendant plus d'une (1) année civile. Les groupes de travail peuvent demander leur propre dissolution s'ils estiment que leur travail est achevé et qu'il n'est plus nécessaire au sein de la SCS.

Structure :

- Seul le président du groupe de travail devra être membre en règle de la Société canadienne de sociologie.
    - Les autres membres du groupe de travail ne sont pas tenus d'être membres de la Société canadienne de sociologie, sauf s'ils participent à des activités de la SCS ou siègent au sein de comités de la SCS qui exigent l'adhésion.
- Les présidents des groupes de travail seront élus par les membres de la SCS par acclamation.
    - Ces postes ne sont pas ouverts aux candidatures des membres de la SCS.
    - Les autres membres du groupes de travail n'occuperont pas de fonctions officielles au sein de l'organe directeur de la SCS et ne sont donc pas soumis au processus électoral.
- Représentation au Comité exécutif
    - Les membres du groupes de travail désigneront un président qui siégera au Comité exécutif.
    - Le président assistera à toutes les réunions du Comité exécutif et votera sur les motions présentées lors de la réunion ou par vote électronique entre les réunions.
    - La présence de deux coprésidents est possible, mais une seule voix par les groupes de travail sera prise en compte.
- Attentes en matière de participation
    - Les groupes de travail ont la possibilité de désigner un représentant au sein des comités du programme de la conférence et/ou des nominations. Les personnes désignées pour siéger à ces comités doivent être membres de la SCS.
    - Les groupes de travail peuvent organiser des sessions de conférence et/ou des événements virtuels au cours de l'année universitaire.

Compte tenu du fait que les participants aux groupes de travail peuvent être ou non membres de la SCS, des exigences supplémentaires ont été mises en place afin de garantir la transparence opérationnelle.

- Les personnes appelées à occuper les postes de président de caucus devront être approuvées par le Comité exécutif de la SCS, sous réserve :
    - d'un résumé décrivant la manière dont les présidents ont été désignés par les membres du groupe de travail cette année-là
    - de la vérification de leur statut de membre en règle de la SCS
- Le group de travail doit soumettre chaque année, le cas échéant, des informations sur sa direction ou son comité de pilotage (noms et affiliations).

Une procédure de traitement des réclamations et de résolution des litiges sera également mise en place pour répondre aux préoccupations soulevées par les membres ou le Comité exécutif concernant le fonctionnement du groupes de travail, notamment, mais sans s'y limiter, sur les questions suivantes :

- Participation et exclusion
- Sélection inéquitable ou non démocratique des dirigeants
- Conflits d'intérêts entre le mandat du groupe de travail et ses activités
- Activités contraires aux objectifs et aux politiques de la SCS

La Société a pris en compte les besoins et les préoccupations de ses membres pour créer et définir les groupes de travail décrits ci-dessous.

GROUPE DE TRAVAIL CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Ce sous-comité a été proposé par des membres de la société en 2023 et ratifié en tant que sous-comité officiel par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2023.

Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter à l'attention de la société les questions actuelles et émergentes relatives à l'islamophobie et au racisme anti-musulman.
- Adopter une approche intersectionnelle résolument critique de l'islamophobie et du racisme antimusulman, en accordant une attention particulière à l'islamophobie sexiste et à l'islamophobie anti-Noirs.
- Représenter la société dans des comités externes traitant des questions d'islamophobie et de racisme anti-musulman, le cas échéant.
- Communiquer aux membres des ressources anti-islamophobie qui serviront à faire de la SCS un espace plus inclusif et plus attrayant pour tous les sociologues.
- Travailler régulièrement à amplifier et à soutenir les efforts communautaires de lutte contre l'islamophobie, à la fois au sein des universités et de manière plus large.
- Intégrer des initiatives visant à résoudre le racisme systémique à l'activité régulière de las société et aux conférences annuelles.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMUNAUTÉ NOIRE

Un comité spécial a été constitué en 2020 par le comité exécutif et approuvé comme sous-comité officiel par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Le mandat du groupe de travail comprend notamment :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant le racisme anti-Noirs à l'attention de la société.
- Représenter la société dans les comités externes s'intéressant aux questions de racisme anti-Noirs sur approbation du comité exécutif.
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société.
- Intégrer dans les activités courantes de la société et les conférences annuelles des initiatives pour lutter contre le racisme systémique.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCOLONISATION

Un comité ad hoc a été créé par le Comité exécutif en 2018, puis ratifié en tant que sous-comité officiel par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Le mandat du groupe de travail comprend notamment :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant la réconciliation, la décolonisation et le colonialisme de peuplement à l'attention de la société.
- Représenter la société dans les comités externes s'intéressant aux questions de réconciliation sur approbation du comité exécutif.
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société.
- Intégrer dans les activités courantes de la société et les conférences annuelles des initiatives sur la reconciliation.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AFFAIRES FRANCOPHONES

En 2022, le Comité exécutif et les membres ont approuvé la création de ce groupe de travail dans le but de renforcer les liens avec les sociologues francophones et de promouvoir une plus grande visibilité des travaux sociologiques en français au sein de la Société canadienne de sociologie.

Le mandat du groupe de travail comprend notamment :

- Porter à l'attention de la SCS les enjeux courants et émergents auxquels font face les professeures et professeurs, les personnes étudiantes, les diplômées et diplômés, ainsi que les chercheuses postdoctorales et chercheurs postdoctoraux francophones.
- Appuyer la SCS dans la valorisation et la promotion des travaux de recherche en sociologie menés en français, ainsi que les activités de la société qui se déroulent en français.
- Intégrer dans les affaires courantes de la société et les conférences annuelles des activités de langue française.
- Organiser et superviser la promotion et l'attribution du Prix d'excellence en sociologie de langue française.
- Représenter la Société dans les comités externes traitant des sociologues francophones, des études en sociologie en français et des travaux de recherche en sociologie menés en français.

GROUPE DE TRAVAIL « JUSTICE POUR LA PALESTINE »

En 2024, les membres ont approuvé la création de ce sous-comité, destiné à servir de plateforme dédiée à la recherche approfondie, au dialogue et à la défense des droits, en mettant l'accent sur les actes d'«“scholasticide”», de génocide et de violence systémique en Palestine.

Le mandat du comité comprend :

- Mobiliser les connaissances et les ressources des membres pour lutter contre le scolasticide, le colonialisme de peuplement et l'occupation sioniste en Palestine.
- Favoriser la collaboration et les partenariats avec les établissements universitaires, les organisations et les groupes communautaires qui se consacrent à la lutte contre le scolasticide en Palestine, y compris, sans toutefois s'y limiter, en rendant compte des initiatives visant à renforcer les droits et les possibilités scolaires et pédagogiques des universitaires et des étudiants palestiniens.
- Renforcer les liens avec les universitaires et les étudiants palestiniens et les soutenir.

- Promouvoir le soutien à la liberté académique de tous les sociologues et étudiants en sociologie ciblés pour leurs travaux et leur activisme en faveur de la lutte palestinienne.
- Établir des rapports sur l'état des initiatives éducatives dans les universités canadiennes concernant le racisme anti-palestinien, le génocide et la décolonisation.
- Porter à l'attention de la Société les questions actuelles et émergentes relatives au racisme anti-palestinien et au scolasticide.
- Travailler en complémentarité et en lien avec d'autres luttes antiracistes, y compris (sans toutefois s'y limiter) les luttes contre l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme anti-Noirs et le colonialisme de peuplement canadien.

2.iv Comités

Le comité exécutif est habilité à constituer et à dissoudre les comités sans l'approbation des membres. Les membres du comité ne sont pas autorisés à recevoir des indemnités pour participer à la conférence annuelle. Les comités suivants ont des mandats ciblés et sont tenus de remettre des rapports annuels au comité exécutif.

COMITÉ DU PROGRAMME DE PRIX

Le président désigné préside un ou plusieurs des comités de sélection suivants : Prix du meilleur article étudiant, Prix du jeune chercheur, Prix du livre de sociologie mondiale, Prix de la contribution exceptionnelle et Prix du service exceptionnel.

Les représentants des sous-comités et les membres de la SCS constitueront les comités de sélection de ces prix.

Comités d'évaluation des candidatures aux prix

Nous invitons actuellement les membres de la SCS à poser leur candidature à des postes au sein de certains comités de sélection des prix, dont (sous réserve de disponibilité) : le Prix Angus Reid en sociologie appliquée, le Prix canadien du livre de sociologie, et le Prix de contribution exceptionnelle Lorne Tepperman à l'enseignement.

Chaque membre du comité de sélection devra signer une clause de confidentialité concernant les candidats, les informations relatives aux candidatures et les délibérations du comité. Les membres du comité recevront des instructions supplémentaires concernant le prix spécifique sur lequel ils sont amenés à se prononcer, ainsi qu'une formation sur les préjugés inconscients et l'inclusivité. Au moins deux réunions virtuelles du comité seront organisées, et certaines communications se feront par e-mail. L'ensemble du processus s'étendra de la mi-janvier au début du mois de mai.

Conditions de candidatures

- Membre de la Société canadienne de sociologie
- Engagement envers la discipline de la sociologie :
    - Employé.e à temps plein ou partiel dans un établissement universitaire OU
    - Étudiant.e diplômé.e dans un établissement universitaire OU
    - Praticien.ne (travaillant dans le secteur public, privé ou à but non lucratif) au Canada

- Possession des attributs suivants :
    - Sens de l'équité, ouverture d'esprit et engagement envers la discipline de la sociologie et au sein du milieu universitaire et de la communauté en général
    - Ouverture aux perspectives de tous les sous-domaines de la connaissance sociologique afin de pouvoir évaluer les candidatures sans parti pris quant aux écoles de pensée, aux approches de recherche ou aux méthodologies
- Expertise dans le domaine concerné par le prix
- Expérience préalable en évaluation des candidatures au prix, bien que cela ne soit pas obligatoire
- Capacité de lire et de comprendre l'anglais et le français (un atout, mais pas obligatoire)

Comité du prix du meilleur article de la revue canadienne de sociologie

Le comité se compose de quatre à six membres : deux sont choisis parmi le comité de rédaction de la revue, deux parmi les membres de la société, un est un représentant étudiant et le dernier est le rédacteur ou une personne désignée.

Prix d'excellence en sociologie de langue française

Le comité se compose d'au moins cinq membres, y compris le président. Le comité des candidatures (sur consultation des membres actuels) soumet une liste de candidats à l'approbation du comité exécutif. Le comité de sélection de remise des prix se composera de sociologues canadiens francophones issus de différentes régions pour représenter la diversité de la francophonie pancanadienne. L'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que la richesse des intérêts de la recherche au sein de la société seront pris en considération lors de la nomination des membres.

COMITÉ SUR LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Le comité est dirigé par le président et se compose du président désigné, du directrice exécutif, et représentants des sous-comités et groupes de travail. Le président doit constituer un comité sur le programme qui prend en considération l'équité, l'inclusion et la diversité et qui a une expertise considérable dans les sous-domaines de la sociologie.

Ses responsabilités comprennent les fonctions suivantes :

- Déterminer le thème de la conference;
- Mettre en œuvre une stratégie visant une représentation équitable aux séances parmi les groupes de recherche de la société et des membres indépendants;
- Superviser les offres de programmes en examinant les propositions de séances;
- Attribuer le prix de la meilleure communication étudiante de la société.

D'autres membres assistent le directrice exécutif dans la planification logistique de la conférence. Le Comité d'organisation local (COL) est désigné par l'université hôte ; il apporte son expertise concernant les installations du campus et facilite l'acheminement du matériel et des fournitures avant l'événement. Le personnel chargé de l'événement (étudiants rémunérés) est également recruté par l'intermédiaire du COL. Le trésorier donne son avis sur le budget de la conférence, les subventions accordées par le comité exécutif, les demandes de dérogation à la politique de participation, le financement des séances plénières et le programme de bourses de voyage pour les étudiants.

COMITÉ DES CANDIDATURES

Ce comité est présidé par l'ancien président et doit comprendre des représentants des sous-comités et des groupes de travail. Les membres du comité doivent être approuvés par le comité exécutif au plus tard le 31 janvier. Ce comité est chargé de recruter des candidats pour les postes vacants au sein du comité exécutif et des sous-comités.

Les membres de la société sont également invités à proposer des candidats pour ces postes, à condition qu'ils soient parrainés par un membre en règle.

3. POLITIQUES

Consultez la rubrique « Pôle de ressources » – Politique et gouvernance pour plus d'informations

3.i Politique en matière de plaidoyer

Consultez le site web

La Société canadienne de sociologie (SCS) est une société professionnelle qui se consacre à la recherche, à la publication et à l'enseignement de la sociologie. Ses membres sont divers et unis par l'engagement de la société envers la réflexion sur la sociologie et sa pratique.

La Société canadienne de sociologie défend le droit à la liberté de l'éducation des sociologues au Canada et à l'étranger. Elle soutient le droit de militer de ses membres sur des sujets nationaux, sociaux et politiques. Toutefois, étant donné la diversité des opinions politiques de ses membres, les idées exprimées ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Société canadienne de sociologie.

La Société canadienne de sociologie peut parfois défendre les questions portant directement sur les conditions de travail des sociologues au Canada dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et d'autres activités universitaires. La défense de ces questions ou les déclarations officielles doivent recevoir l'approbation du comité exécutif de la Société canadienne de sociologie.

Si la Société canadienne de sociologie (SCS) estime devoir rédiger une déclaration concernant une tragédie ou une crise particulière, le comité exécutif doit consulter les membres de la SCS des groupes ou des collectivités touchées pour rédiger une déclaration adaptée. Le cas échéant, il est important de noter que ce processus doit être géré par un membre de la SCS ou des membres des groupes ou collectivités en question, en collaboration avec le président ou les dirigeants.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Les membres peuvent s'adresser à la Société pour lui demander de prendre position ou d'intervenir sur une question particulière. Les demandes doivent être adressées au directeur exécutif, qui consultera dans un premier temps le président et le responsable de la communication. Si la question en question relève de la politique d'intervention ci-dessous, l'ensemble du comité exécutif sera associé à la détermination des étapes suivantes.

Celles-ci peuvent inclure une ou plusieurs des mesures suivantes :

1. Une déclaration officielle publiée par la CSA-SCS - *Publiée sur le site web, envoyée aux membres et à la liste de diffusion, diffusée via les réseaux sociaux*
2. Le partage informel d'informations sur la question - *Diffusées via les réseaux sociaux*
3. L'envoi d'un courrier aux responsables gouvernementaux pour les appeler à agir
4. Le soutien à un appel à l'action (par exemple, la signature d'une pétition)

3.ii Politique relative à l'affiliation à la Société

REVUE

En reconnaissant que l'adhésion à d'autres revues autres que la *Revue canadienne de sociologie* peut présenter un avantage pour la SCS et ses membres, la SCS suivra un processus à plusieurs étapes dans le but de garantir la cohérence et la transparence des prises de décisions sur l'adhésion ou non à une revue particulière.

ADHÉSIONS DE LA SOCIÉTÉ

La SCS n'a pas le droit de fournir de la publicité gratuite sur des services pédagogiques en ligne à ses membres, même si les services en question sont gratuits ou de source libre.

Pour éviter que le site Web de la SCS ne soit envahi par des publications et des liens de tiers et pour réduire le fardeau de la gestion des demandes d'adhésion, la direction de la SCS devrait limiter les adhésions de tiers aux entreprises qu'elle est prête à parrainer concrètement (en argent ou en nature).

3.iii Anti-Népotisme

La Société canadienne de sociologie (SCS) prend toutes les décisions relatives à l'embauche et à l'emploi ainsi qu'à la conclusion de contrats de service dans un souci de transparence, d'égalité des chances et de valorisation du mérite.

Le comité exécutif de la SCS veillera à ce que les décisions relatives aux contrats de travail et de service concernant les employés ou les fournisseurs actuels ou potentiels de la SCS soient exemptes de toute influence inappropriée réelle ou perçue fondée sur un ou des membres de la famille ou des relations sociales importantes. Parallèlement, il est reconnu que le ou les membres de la famille existants et les relations sociales importantes entre les membres élus de la SCS et les employés ou les fournisseurs de la SCS ne doivent pas restreindre ou améliorer indûment ou injustement la possibilité pour une personne de chercher un emploi, de changer d'emploi ou de conclure des contrats de service à la SCS.

Cette politique vise à éviter tout favoritisme réel ou perçu en faveur d'un membre de la famille ou d'une personne ayant des relations sociales importantes, sans tenir compte ou en tenant moins compte du mérite, des qualifications ou du rendement de la personne.

La SCS n'offrira pas d'emploi à des personnes dont le lien avec un membre élu de la SCS est celui d'un membre de la famille, d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ami proche, et ne conclura pas de contrat de service avec ces personnes.

Une période de cinq ans doit s'écouler entre le mandat d'un membre élu de la SCS, actuel ou ancien, et le moment où son membre de la famille, son conjoint, son enfant ou un ami proche peut être pris en considération pour un emploi par la SCS. Aucun membre élu, actuel ou ancien, ne peut plaider en faveur de l'embauche par la SCS d'un membre de sa famille, d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ami proche. Les tentatives d'entreprendre des activités de plaidoyer ou de lobbyisme en faveur d'une embauche seront considérées comme disqualifiantes pour ces candidats, même après la période de cinq ans prévue.

Tout candidat à une embauche par la SCS qui a connaissance ou aurait dû avoir raisonnablement connaissance d'un conflit d'intérêts sera disqualifié pour ne pas avoir divulgué ce conflit d'intérêts à la SCS.

Définitions de la politique :

- Membre élu de la SCS : Les membres du comité exécutif, les directeurs et les membres des sous-comités sont élus par les membres de la Société canadienne de sociologie
- Parent : Comprend le père et la mère par remariage et les beaux-parents
- Conjoint ou conjointe : Par le mariage ou l'union de fait
- Enfant : Aucune limite d'âge n'est fixée; comprend les enfants du conjoint et les beaux-enfants
- Membre de la famille : Comprend les parents directs et/ou les parents par alliance (frères et sœurs, cousins, tantes, oncles, neveux/nièces, et/ou toute autre parenté et relation biologique et non biologique non spécifiée ici)
- Partenaire de recherche : Actuellement ou récemment associé à des projets ou à des publications en tant que co-auteur
- Ami proche : Démontré par une histoire à long terme et significative d'interactions personnelles et sociales

3.iv Politiques relatives aux nominations aux prix et à l'évaluation des candidatures

Une même personne peut être proposée pour plusieurs prix au cours d'une même année. Chaque candidature doit être évaluée selon ses propres mérites, indépendamment des autres candidatures. Les comités de sélection concernés ne seront pas informés de cette situation afin d'éviter tout risque de partialité dans le processus de sélection.

La Société canadienne de sociologie (SCS) décerne chaque année plusieurs prix de reconnaissance pour des travaux universitaires et des contributions au domaine de la sociologie canadienne. Nous souhaitons mettre en valeur ces réalisations en récompensant des étudiants, des chercheurs en début ou en fin de carrière, des auteurs, ainsi que des praticiens issus de la communauté.

La SCS s'engage à respecter les valeurs et les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation (voir nos Normes de fonctionnement et principes en matière d'équité). Nous reconnaissons et honorons l'intersectionnalité des identités fondées sur l'équité et, par conséquent, nous invitons et encourageons la candidature (y compris l'autocandidature) de membres issus de groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes en situation de handicap, les personnes s'identifiant comme des femmes et/ou les personnes 2SLGBTIQ+.

Conflit d'intérêts
Si un candidat est un partenaire de recherche, un proche ou un ami proche de l'un des membres du comité chargé de sélectionner les lauréats, ce membre se retirera du processus d'évaluation et de sélection.

Une même personne peut siéger en tant que membre du jury au sein de plusieurs comités d'attribution de prix. Dans ce cas, il lui sera rappelé que toutes les délibérations doivent rester confidentielles au sein de chaque comité et que les délibérations d'un comité ne doivent pas influencer celles d'un autre comité.

Accord de confidentialité

- Toutes les informations contenues dans les candidatures au prix, ainsi que toute autre information fournie par les personnes proposant des candidatures et/ou les candidats, doivent être considérées par les membres du comité comme confidentielles et protégées par le secret professionnel.
- Les membres du comité s'engagent à ne communiquer ni diffuser à des tiers aucune information relative au prix, ni aucune information concernant les discussions entre les membres du comité de sélection au sujet des candidatures, les décisions du comité à ce sujet, ou toute autre information ou discussion dont ils auraient eu connaissance dans le cadre de leur participation au comité de sélection.
- Seule la Société canadienne de sociologie est habilitée à faire des commentaires ou des annonces, ou à divulguer des informations concernant la décision du comité relative au prix.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, les membres du comité s'engagent en outre:

- À ne transmettre à aucun tiers aucun document, aucune note ou autre information concernant les candidatures, les lauréats ou tout autre aspect de leur participation à l'évaluation des candidatures.
- De s'abstenir de communiquer ou de diffuser à un tiers le contenu de toute information reçue (verbalement ou par écrit) concernant les candidats, les personnes ayant proposé les candidatures, les lauréats ou tout autre aspect de leur participation à l'attribution du prix.
- De veiller à ce que toute information figurant dans les dossiers de candidature qui leur sont remis soit protégée, reste confidentielle et ne soit consultée que par eux-mêmes.

3.v Politique En Matière de Garde d'enfants

La SCS s'efforce d'encourager ses membres à participer à la conférence annuelle tout en reconnaissant les difficultés financières et logistiques des membres devant recourir aux services de garde d'enfants. Les stratégies de planification suivantes ont été implantées en 2022.

- La conférence de la SCS programmera la plupart des séances pendant les heures de travail normales.
- Les participants recevront des instructions pour enregistrer leur présentation avant la séance. Ils devront faire leur présentation en direct et répondre aux questions au cours de la séance.
- Les membres seront en mesure de demander des indemnités pour les dépenses de garde d'enfants.

3.vi Politiques sur la Conférence

Consultez la politique relative au code de conduite

Dans toutes ses activités, la SCS s'engage à promouvoir ses objectifs par le biais d'un dialogue et d'une collaboration respectueux, inclusifs et collégiaux. En conséquence, la SCS exige que ses membres, son personnel et ses bénévoles, ainsi que tous les participants à ses événements et réunions, adhèrent à ces valeurs.

Les règles relatives à la participation aux conférences sont publiées sur le site web et font l'objet d'ajustements annuels si nécessaire.

3.vii Politiques de la sous-commission/du groupe de travail « Justice pour la Palestine »

Consultez les résolutions du groupe de travail « Justice pour la Palestine »

RÉSOLUTION 2024

1. Au nom de ses membres, lancera un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, et condamnera le « scholasticide », notamment l'anéantissement total des systèmes éducatifs à Gaza et la destruction systématique de la vie éducative dans le reste de la Palestine.

2. Soutiendra sans équivoque la liberté académique de ses membres et de nos étudiants. Cette liberté inclut la poursuite du savoir et de l'éducation à l'abri de toute atteinte, censure, intimidation et mise au silence. Elle inclut également la défense du droit des universitaires à s'exprimer contre l'occupation sioniste et le colonialisme de peuplement, ainsi que le soutien aux droits garantis par la Charte aux étudiants de mener des actions de protestation telles que les campements actuellement en place sur les campus universitaires.

3. Créera un sous-comité intitulé « Sous-comité pour la justice en Palestine ».
Ce sous-comité servira de plateforme dédiée à la recherche approfondie, au dialogue et au plaidoyer, en se concentrant sur les actes d'«"scholasticide"», de génocide et de violence systémique en Palestine. Il se penchera sur la destruction systématique des établissements d'enseignement et du patrimoine culturel, qui sape les fondements intellectuels et culturels de la société palestinienne. Le sous-comité s'efforcera de prévenir les atrocités et de soutenir les universitaires et étudiants palestiniens touchés. Le sous-comité explorera également les complexités de la libération palestinienne et des pratiques coloniales de peuplement menées actuellement par Israël, dans le but de promouvoir la justice, la paix et les droits de l'homme. Grâce à ces efforts, le sous-comité renforcera le rôle de la communauté sociologique canadienne dans la défense des droits de l'homme à l'échelle mondiale, l'élaboration de politiques éclairées et les initiatives éducatives, favorisant ainsi la justice sociale et la protection du patrimoine culturel en Palestine.

MOTIONS DE 2025 CONTRE LE RACISME ANTI-PALESTINIEN

Motion 1 : IL EST RÉSOLU que la Société canadienne de sociologie reconnaisse et s'oppose au racisme anti-palestinien tel que décrit ci-dessous, et qu'en tant que sociologues, nous nous engagions à appliquer et à élargir ce cadre afin de prendre en compte la complexité et les intersections du racisme anti-palestinien.

Motion 2 : IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la Société canadienne de sociologie encourage et incite d'autres associations universitaires à adopter des politiques reconnaissant et combattant le racisme anti-palestinien.

3.viii Normes d'exploitation et Principes en Matière d'équité

Consultez le document de politique générale

La Société canadienne de sociologie (SCS) s'engage sur les valeurs et les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation et sur l'application de ces principes de façon concrète et significative. La société reconnaît qu'elle doit, en partie, sa réussite à l'expertise en sociologie de ses membres, issus d'horizons divers.

En s'engageant à apporter des modifications significatives, la SCS reconnaît que les établissements postsecondaires, comme la plupart des autres organisations sociétales, participent au racisme anti-Noirs, au racisme anti-Autochtones, à l'homophobie, à la discrimination sur la capacité physique, à la xénophobie, au sexisme, aux préjugés de classe et à la transphobie. De plus, de nombreux travaux en sociologie ont contribué à défendre le racisme, le colonialisme, le sexisme, l'homophobie et la discrimination sur la capacité physique en appliquant des méthodes de recherche stigmatisantes, des cadres théoriques ethnocentriques et des programmes de formation marqués par l'exclusion, qui ont occulté le savoir et l'expérience de groupes qui ont été historiquement marginalisés et continuent d'être exclus de l'université et de la sociologie.

Alors que les établissements postsecondaires et leurs départements de sociologie s'efforcent de renforcer l'équité en leur sein, la SCS reconnaît que les membres de ces départements qui ont été marginalisés (et le sont toujours) ont dû se donner du mal pour apporter des changements. Cela est exigeant et passe souvent inaperçu, ce qui peut se répercuter sur la santé et le plan de carrière des membres victimes d'exclusion fondée sur le genre, la sexualité, l'incapacité, la race et la classe, en particulier les sociologues autochtones, noirs et racisés.

Les dirigeants de la SCS s'engagent à lutter de façon continue contre le racisme, l'homophobie, le sexisme et la discrimination sur la capacité physique. En tant qu'organisation, la SCS s'engage à lutter continuellement contre l'oppression en appliquant les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation dans toutes ses initiatives et en encourageant d'autres établissements à faire de même.

Les procédures organisationnelles de la SCS feront l'objet d'un examen régulier pour garantir l'avancée continue des mécanismes qui permettent d'appliquer les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. Un rapport sur les processus et le travail continu de la SCS sera transmis aux membres lors des assemblées générales annuelles.

ÉNONCÉ D'ÉQUITÉ

La Société canadienne de sociologie (SCS) s'engage sur les valeurs et les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. La société reconnaît qu'elle doit, en partie, sa richesse et son dynamisme à la diversité de ses membres. Elle s'attache à ce que la diversité se reflète dans sa direction. À cette fin, elle recherche des candidats qui siégeront au comité exécutif et aux sous-comités, occuperont d'autres postes de leadership et pourront recevoir un prix. La SCS

encourage la candidature (y compris l'autodésignation) des membres de groupes historiquement marginalisés, notamment les membres de peuples autochtones, les personnes racisées, les personnes ayant une déficience, les personnes s'identifiant comme femmes ou appartenant à la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer ou en questionnement, intersexe, asexuelle, bispirituelle et autres (2SLGBTIQ+), ainsi que tous les candidats qui pourraient contribuer à la diversité de la société. La SCS reconnaît et respecte l'intersectionnalité des groupes historiquement marginalisés.

3.ix Politique de Confidentialité

Consultez le document de politique générale

La société reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels des membres dans le cadre de ses prestations de services et prend des mesures raisonnables visant à assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des renseignements conformément à la présente politique de confidentialité. La transmission des renseignements personnels à la société suppose le consentement implicite des pratiques décrites dans la présente politique. Les personnes de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur avant de transmettre des renseignements personnels. La politique de confidentialité décrit la façon dont la société recueille et utilise les renseignements personnels transmis. Elle décrit également les possibilités proposées aux membres quant à l'utilisation de leurs renseignements personnels ainsi que la façon dont ils peuvent y accéder pour les actualiser.

3.x Énoncé de Conduite Professionnelle

Consultez le document de politique générale

En 2020-2021, le sous-comité sur les questions politiques, éthiques et professionnelles de la Société canadienne de sociologie a examiné l'énoncé de conduite professionnelle (version de 2012) fondée sur la version actualisée de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)*.

3.xi Pratiques Exemplaires et Code de Conduite en Matière d'événements Virtuels

Consultez le document de politique générale

La SCS se consacre à la recherche, à la publication et à l'enseignement de la sociologie. Ses événements virtuels visent à proposer à ses membres et à la collectivité en général des connaissances et un avancement professionnel ainsi que des discussions sur des questions d'actualité portant sur la sociologie et la société. Les opinions exprimées au cours des événements virtuels sont ceux des intervenants et ne sont pas des énoncés officiels ni l'opinion de la Société canadienne de sociologie (sauf indication contraire).

La société fournit un forum exempt de harcèlement ou d'intimidation fondés sur la race, la religion, l'ethnicité, la langue, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, l'apparence ou l'appartenance à un autre groupe. Tous les participants (intervenants et personnes présentes) doivent au préalable accepter le code de conduite en matière d'événements virtuels, et le respect du code au cours de l'événement sera surveillé.

4. MEMBERSHIP

Consultez le site web

L'adhésion à la Société canadienne de sociologie est ouverte à toute personne s'intéressant à la sociologie. La Société n'exige ni ne délivre d'accréditation relative aux qualifications académiques ou professionnelles. Les membres peuvent opter pour une adhésion d'un an ou de deux ans, dont la durée commence à la date d'inscription ou de renouvellement. Les inscriptions et les renouvellements d'adhésion sont gérés via le système d'adhésion en ligne de la Fédération des sciences humaines et sociales.

Bien que l'adhésion ne soit pas actuellement obligatoire pour participer à un groupe de recherche, elle est requise pour assister au conférence annuelle et pour accéder à de nombreux programmes, services et possibilités de participation à la gouvernance de la Société.

Les avantages offerts aux membres comprennent :

- Un abonnement à la *Revue canadienne de sociologie*.
- La possibilité de participer à la gouvernance de la Société par le biais de postes élus ou nommés.
- La participation au conférence annuelle.
- L'accès aux programmes de la Société, aux prix (pour les membres éligibles), aux possibilités de financement, aux réductions sur les publications et aux initiatives de développement professionnel.
- Des occasions de promouvoir la recherche, l'érudition et les réalisations professionnelles par le biais des communications et des programmes de la SCS.

La Société propose plusieurs catégories d'adhésion afin de refléter la situation professionnelle et les revenus de ses membres, notamment les adhésions pour les universitaires, les non-universitaires, les retraités, les personnes à faibles revenus, les étudiants et les post-doctorants, avec des durées optionnelles d'un an ou de deux ans.

Les adhésions sont individuelles et non transférables. L'inscription est confirmée une fois le paiement traité, et les cotisations sont payables en dollars canadiens. Les adhésions peuvent être résiliées à tout moment ; toutefois, les demandes de remboursement ne sont prises en compte que dans les 14 jours suivant l'inscription ou le renouvellement.

4.i Communication

Conformément à la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) mise en œuvre en juillet 2014, les membres sont tenus de fournir leur « consentement exprès » concernant les communications qu'ils souhaitent recevoir et peuvent se désabonner à tout moment.

Les communications concernées sont les suivantes : annonces (nouvelles de la société envoyées le cas échéant), bulletins d'information électroniques (publiés trois à quatre fois par année), bulletin d'information sur la conférence (mensuel, entre mars et juin), nouvelles des étudiants (publiées périodiquement) et promotions concernant les webinaires.

Les communications relatives au fonctionnement de la société ne sont pas soumises à la LCAP et comprennent les énoncés officiels, les avis de candidatures aux élections et de vote, l'assemblée générale annuelle et les rappels de renouvellement d'adhésion.

4.ii Données Démographiques

Le formulaire d'inscription des membres de la société est l'occasion d'évaluer la capacité de la société à attirer des membres qui reflètent la diversité de la sociologie au Canada, de mettre en œuvre des initiatives pour accompagner les membres appartenant à des groupes marginalisés depuis longtemps et de lutter contre les inégalités présentes dans notre quotidien.

La collecte des données sera facultative. La société s'engage à présenter ces données uniquement de manière regroupée et anonyme. Les données recueillies par le comité exécutif contribueront à l'amélioration des programmes et des services dans le but de refléter la diversité des membres ainsi que pour en assurer la représentation au sein des organes directeurs de la Société canadienne de sociologie.

5. ACTIVITÉS

La Société canadienne de sociologie contribue au développement de la sociologie au Canada en soutenant la recherche, l'enseignement, le perfectionnement professionnel, le partage des connaissances et l'engagement auprès du public. Grâce à ses programmes, ses services et ses activités, la Société favorise les liens entre les sociologues issus des milieux universitaires, gouvernementaux, communautaires et du secteur privé.

Les activités de la Société comprennent l'organisation d'un conférence annuelle, la publication de la *Revue canadienne de sociologie*, le soutien aux groupes de recherche, l'offre d'opportunités de développement professionnel et de réseautage, la reconnaissance de l'excellence par le biais de prix, ainsi que le partage de la recherche sociologique et des ressources avec ses membres et la communauté au sens large.

La SCS défend également les intérêts des sociologues en dialoguant avec les établissements universitaires, les organismes de financement de la recherche, les décideurs politiques et d'autres organisations sur les enjeux touchant la discipline et ceux qui y travaillent. Grâce à ces activités, La Société favorise la création, la diffusion et l'application des connaissances sociologiques au Canada et à l'échelle internationale.

5.i Revue de la Société, *Revue Canadienne de Sociologie*

Consultez le site web

Intitulée à l'origine « *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* », elle a été renommée « Revue canadienne de sociologie » en 2008. C'est également cette année que la société a signé un contrat avec Wiley pour l'impression, la commercialisation internationale et la gestion des droits. La société détient l'entière propriété de la revue et contrôle intégralement la prise de décisions concernant la rédaction. La revue est organisée en volume et au moins quatre numéros par année en format numérique uniquement. Les membres en règle peuvent obtenir le dernier numéro de la revue et accéder à l'ensemble des numéros depuis 1964 dans la bibliothèque en ligne.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le comité de rédaction est dirigé par le rédacteur en chef et le(s) rédacteur(s) exécutif(s) qui travaillent avec les rédacteurs associés et les conseil consultatif des étudiants et des jeunes chercheurs.

Les membres du comité sont nommés par le comité exécutif de la SCS en consultation avec les rédacteurs en chef en poste et sur recommandation du comité éditorial et des membres de l'société.

La société veille à harmoniser le comité de rédaction en matière de genre, de langue, de région, de discipline et de types d'institution employeuse. Les corédacteurs sont nommés pour un mandat échelonné de trois ans (renouvelables une fois). Le roulement des rédacteurs et des corédacteurs permet de s'assurer que l'ensemble des intérêts de recherche et des points de vue théoriques de la discipline sont représentés.

Le comité de rédaction se réunit chaque année pour traiter des questions sur les politiques et les activités. Les rédacteurs et le comité de rédaction disposent d'une autonomie rédactionnelle dans le cadre de la politique établie par la SCS. Le comité de rédaction a pour mandat de fournir une tribune pour la publication de travaux de recherche de qualité supérieure en milieu universitaire et en lien à la politique, qui reflètent l'ensemble des aspects des questions de fond, des cadres théoriques et des approches méthodologiques de la sociologie au Canada, et de veiller à ce que les procédures opérationnelles de la revue soient conformes aux normes éthiques et d'éducation les plus élevées en matière d'impartialité et d'excellence universitaire.

5.ii PRIX

Consultez le site web

La Société canadienne de sociologie présente chaque année des prix de reconnaissance de travaux universitaires et de contributions dans le domaine de la sociologie au Canada.

En 2021, le programme de remise des prix a fait l'objet d'un examen général afin d'élaborer une stratégie visant à simplifier les processus de candidatures et d'arbitrage. La société procédera à un examen systématique de ce modèle tous les deux ans afin de s'assurer qu'il répond à son orientation et à ses objectifs d'équité.

PRIX ADJUGÉS PAR L' SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SOCIOLOGIE

- Prix Angus Reid en sociologie appliquée
- Prix du meilleur article d'une étudiante ou d'un étudiant
- Prix du meilleur article de la Revue canadienne de sociologie (RCS)
- Prix canadien du livre de sociologie
- Prix de jeune chercheuse ou chercheur
- Prix du livre de sociologie mondiale
- Prix de contribution exceptionnelle Lorne Tepperman à l'enseignement
- Prix de la contribution remarquable à la sociologie
- Prix d'excellence des étudiants diplômés en sociologie
- Prix pour service remarquable
- Prix d'excellence en sociologie de langue française

AUTRES PRIX

Prix des groupes de recherche

Plusieurs groupes thématiques de la Société canadienne de sociologie décernent des prix récompensant des articles ou des communications présentées lors de conférence. Les groupes de recherche pourront bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 200 $ par année universitaire pour leurs programmes de prix (un prix de 100 $ dans deux catégories différentes). La SCS remettra également aux lauréats un certificat de reconnaissance et assurera la promotion de ces prix sur son site web principal ainsi que sur la page web du groupe de recherche concerné (et sur le site web du conférence, le cas échéant).

Prix d'excellence des étudiants diplômés en sociologie

Les départements liés à la sociologie peuvent sélectionner un étudiant parmi les meilleurs à chaque niveau d'études (licence, licence avec mention, master ou doctorat). Le processus de sélection relève de la compétence du département ; toutefois, il est souhaitable que la qualité des travaux de recherche de l'étudiant soit un critère prioritaire dans la prise de décision. La SCS remet un certificat et une lettre de félicitations à chaque étudiant.

Programme de certificat « Committing Sociology » (S'engager en sociologie)

Ce programme reconnaît et rend hommage à toute personne qui s'engage en sociologie. Ces certificats sont une marque de reconnaissance qui permet à quelqu'un de savoir que ses efforts sont remarqués, appréciés et contribuent à améliorer nos départements, nos collèges, nos universités et nos communautés. Le programme de certificat « Committing Sociology » est le fruit d'une collaboration entre le Dr Bruce Ravelli (Université de Victoria) et la Société canadienne de sociologie.

5.iii Conférence

Consultez le site web – lien mis à jour chaque année

La conférence permet à nos membres de se rencontrer et d'échanger sur des questions académiques, de recherche, d'enseignement et d'administration. Les membres de la SCS ont ainsi l'occasion de diffuser leurs résultats et d'apprendre auprès d'autres chercheurs grâce à une multitude de sessions organisées.

Avant 2026, notre conférence se tenait dans le cadre du congrès plus large de la Fédération des sciences humaines et sociales, aux côtés de plus de 70 autres associations. En 2026, nous avons organisé notre conférence indépendamment de ce congrès et prévoyons de poursuivre ainsi en 2027.

La conférence est organisée en deux volets distincts (virtuel et en personne) afin d'optimiser l'accessibilité et l'inclusion pour nos membres confrontés à des obstacles à la participation liés à des contraintes d'emploi du temps, de mobilité et de moyens financiers.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE LA CONFÉRENCE

Service de garde d'enfants
La SCS mettra de côté des fonds pour compenser le coût du service de garde d'enfants des membres participant à la conférence à titre de présentateur, de participant, de président ou de participant à une discussion. L'admissibilité est réservée aux étudiants, aux détenteurs d'une bourse postdoctorale, aux membres de la faculté à contrat déterminé, aux chargés de cours à temps partiel, aux professionnels non universitaires et aux universitaires indépendants. Le comité d'arbitrage des demandes se composera de représentants du comité exécutif et du groupe de recherche en sociologie sur le féminisme.

Aide financière pour la participation à des conférences
La SCS accordera une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur les frais d'inscription aux conférences aux membres éligibles occupant des postes précaires et participant en tant que présentateur, intervenant, président de séance ou participant à une table ronde. Sont éligibles les post-doctorants, les enseignants sous contrat à durée déterminée, les chargés de cours, les non-universitaires, les chercheurs indépendants et les étudiants qui ne sont pas éligibles au programme de bourses de voyage pour étudiants. Le comité d'évaluation des candidatures sera composé de représentants du comité exécutif.

Aide financière aux délégués internationaux
Les membres de la SCS éligibles résidant dans des pays classés en catégorie C par l'Association internationale de sociologie peuvent demander à bénéficier de frais d'inscription réduits à la conférence. Pour être éligibles, les membres doivent être en règle avec la SCS au moment de la demande et le rester pendant toute la durée de la conférence, et doivent participer à la conférence en personne.

Programme de bourses de voyage pour les étudiants
La société soutient la participation des étudiants aux conférences grâce à un programme de financement destiné à couvrir une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Le nombre de demandes approuvées et le montant des bourses peuvent varier d'une année à l'autre en fonction du budget de la société et du lieu où se tient la conférence. L'examen des demandes est effectué par les membres du sous-comité chargé des questions étudiantes, avec le soutien du président et/ou du trésorier en cas de conflit d'intérêts.

5.iv Engagement des départements

La société entretient un réseau regroupant les départements de sociologie et des représentants universitaires afin de faciliter la diffusion rapide d'actualités, d'opportunités et d'autres communications de la Société. Outre les collègues issus du milieu universitaire, la Société encourage les sociologues appliqués travaillant au sein du gouvernement, du secteur privé et d'organisations à but non lucratif à rejoindre ce réseau de communication afin de renforcer les liens et la collaboration au sein de la discipline. Ce réseau permet à la Société de partager efficacement des informations tout en constituant un canal précieux pour recueillir les retours de la communauté sociologique. Comprendre le niveau de consensus et la diversité des points de vue au sein de la discipline aide à orienter le travail de plaidoyer et de représentation de la Société auprès des pouvoirs publics, des médias, des organismes de financement et d'autres organisations externes.

5. v Actualités et annonces

Consultez le site web

La SCS entretient une communication régulière avec ses membres et la communauté au sens large par le biais de cette rubrique. Celle-ci constitue une source centrale d'informations sur les annonces de la Société, notamment les actualités concernant les activités de la SCS et la promotion de ses programmes, les offres d'emploi, les appels à participation à des conférences et événements externes, les possibilités de publication, ainsi que les actualités de la *Revue canadienne de sociologie*, des groupes de recherche et des départements universitaires de sociologie.

5.vi Langues officielles et bilinguisme

Bien que la Société mène ses activités principalement en anglais, elle s'engage à fournir des informations, des ressources et des communications à la fois en anglais et en français dans la mesure du possible. Le site web de la SCS et celui de la conférence annuelle sont disponibles dans les deux langues officielles afin de faciliter l'accès des membres. La Société reconnaît également le rôle important joué par le groupe de travail sur les affaires francophones dans la promotion du bilinguisme et le renforcement de l'engagement en faveur de la langue française dans l'ensemble de ses programmes, services et activités.

5.vii Groupes de Recherche

Consultez le site web

Les groupes de recherche rassemblent des chercheurs, des enseignants, des professionnels et des étudiants travaillant dans les divers domaines thématiques de la sociologie canadienne. Ils favorisent la collaboration, l'échange de connaissances, le réseautage et le renforcement de la communauté universitaire parmi des personnes partageant des intérêts de recherche communs. Les groups de recherche jouent également un rôle important dans la diffusion des connaissances sociologiques au-delà du milieu universitaire en établissant des liens avec les médias, les décideurs politiques, les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales.

Les groupes de recherche sont des partenaires précieux de la Société canadienne de sociologie (SCS). Ils contribuent à la planification du congrès annuel en organisant des sessions et en apportant leur expertise pour l'élaboration du programme, animent des webinaires et d'autres événements virtuels, et soutiennent le développement professionnel des étudiants et des chercheurs en début de carrière par le biais de bourses, de mentorat et d'autres initiatives. Il n'est pas nécessaire d'être membre de la SCS pour participer à un groupe de recherche, sauf si l'on souhaite assister au congrès annuel ou bénéficier des autres services et avantages réservés aux membres offerts par la Société.

5.viii Projets de recherche et publications

La SCS a financé des projets de recherche s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs de la Société.

- *Enrollment Trends in Sociology Departments across Canadian Universities & Employment Opportunities for Sociology Undergraduate and Graduate Students*. Canadian Sociological Association, 2025
- *Reading Sociology: Decolonizing Canada. Fourth Edition*. Oxford University Press, 2022

- *Career Pathways of Canadian Sociology Graduates*. Karen Foster and Alyssa Gerhardt. Canadian Sociological Association 2021
- *(Re)Prioritizing Pedagogic Feedback: Faculty Experiences with Qualitative Comments from Student Evaluations of Teaching (SETs)*. Rachel La Touche, Lisa Kowalchuk, and Rochelle Wijesingha. Canadian Sociological Association, 2020
- *The Future Lives of Sociology Graduates*. Guppy, N., Greer, K., Malette, N. and Frank, K. (2017). Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie, 54: 237–252.
- *Opportunities in Sociology*. University of British Columbia and the Canadian Sociological Association, 2014

5.ix Ressources

Consultez le site web – Partage des connaissances

La SCS fournit des informations et des ressources destinées à soutenir ses membres et la communauté au sens large, notamment des publications en partenariat, des ensembles de données, des listes de lecture, des ressources en matière d'emploi et des liens vers d'autres réseaux axés sur la sociologie. La Pôle ressources propose une collection consultable de documents relatifs à la gouvernance et aux politiques de la SCS, ainsi que des webinaires, des publications et des rapports antérieurs.

5.x Étudiants et Étudiantes

Consultez le site web

Environ 50 % des membres de la SCS sont des étudiants : étudiants de licence, de master, de doctorat ou post-doctorants. La SCS s'efforce de soutenir les étudiants grâce à plusieurs programmes et initiatives, notamment des bourses, des programmes de financement, des opportunités de participation à la gouvernance et des ressources de développement professionnel. La sous-commission chargée des questions étudiantes est très active dans la mise en place d'initiatives supplémentaires au profit des étudiants.

5.xi Webinaires

Consultez le site web

La SCS propose des programmes et des ressources qui profitent à nos membres ainsi qu'au domaine de la sociologie, tant dans le milieu universitaire que dans les applications communautaires. Les événements virtuels renforcent les efforts visant à informer, à créer des liens, à partager des recherches et à débattre de questions pertinentes touchant le monde sous l'angle sociologique.

Chaque année, la SCS organise jusqu'à 20 webinaires et événements virtuels mis en place par le Comité exécutif, les sous-comités, les groupes de travail, les pôles de recherche ou les membres de la SCS. Une vaste archive de webinaires est disponible sur notre site web et sur notre chaîne YouTube.